



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE
VAUCLUSE
N° CR-2017-003**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2017

POINT 02

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU 2 MARS 2017**

La Commission de la Recherche, en sa séance du 6 avril 2017, sous la présidence de Monsieur Georges Linarès, Vice-Président de la Commission de la Recherche,

Vu le Code de l'éducation

Vu les statuts de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse modifiés et approuvés le 25 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

La Commission de la Recherche approuve le procès-verbal de la séance réunie en formation plénière le 6 avril 2017.

Vote de la Commission de la Recherche : favorable à l'unanimité

Membres composant le conseil : 33

Membres présents (19) ou suppléés (8) : 27

Membres absents et non suppléés : 6

Avignon, le 10 avril 2017

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Philippe ELLERKAMP

Transmise au Recteur, Chancelier des universités.